

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Saint-Just-en-Chaussée
Commune de LIEUVILLERS

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures et trente minutes.

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-sept mars deux mille vingt-six ; se sont réunis à la Mairie de Lieuvillers sous la présidence et sur la convocation de Madame Valérie GUENE, Maire.

Membres titulaires :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents :

Votants :

Quorum :

Mme Valérie GUENE ; M. Loïc DUMORTIER ; Mme Stéphanie MOUTONNET ; M. Steeven CHENU ; Mme Séverine HUBRY ; M. Jean-Pierre LHOMME ; Mme Mélanie DEVILLERS ; M. Serge VANDEWALLE ; Mme Emeline DUCOLLET ; M. Renaud CARON ; Mme Maéva COCHET ; M. Loïc PERREAU ; Mme Léa CHENU ; M. Michael NEGI ; Mme Aurore LOISEAU.

Membres Présents :

Mme Valérie GUENE ; Mme Stéphanie MOUTONNET ; M. Steeven CHENU ; Mme Séverine HUBRY ; M. Jean-Pierre LHOMME ; Mme Mélanie DEVILLERS ; M. Serge VANDEWALLE ; Mme Emeline DUCOLLET ; M. Renaud CARON ; Mme Maéva COCHET ; M. Loïc PERREAU ; Mme Léa CHENU ; M. Michael NEGI ; Mme Aurore LOISEAU.

Membre Absent excusé avec pouvoir :

M. Loïc DUMORTIER ayant donné pouvoir à M. Steeven CHENU

Membre Absent excusé sans pouvoir :

DÉTERMINATION DU QUORUM

En son article L 2121-17, le Code Générales des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

À l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, la Maire vérifie les conditions de quorum :

14 Présents
1 Procuration
0 Absent(s)

Après vérification du quorum, **Madame Valérie GUENE** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'elle a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte rendu du 20 mars 2026
- Désignation des délégués de la commune auprès des Syndicats et commissions
- Questions diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En son article L 2121-15, le Code Général des Collectivités Territoriales, précise qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Valérie GUENE propose au Conseil Municipal de désigner Mme Séverine HUBRY, secrétaire de séance.

Sur proposition de Madame le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	15
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 « POUR », 0 « CONTRE » **DÉCIDE DE DÉSIGNER** Mme Séverine HUBRY, secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 MARS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose de modifier l'approbation du compte rendu du 20 mars car c'était indiqué que le compte rendu du 5 mars n'était pas adopté alors qu'il y avait 4 voix POUR et 2 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS donc par conséquent le compte rendu du 5 mars est bien ADOPTER.

Sur proposition de Madame le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	15
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 « POUR », 0 « CONTRE » **DÉCIDE :**

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le compte-rendu de la séance du vingt mars.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations

ou aux présentations (même article).

Aussi, je vous propose de créer différentes commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil Municipal.

Sur proposition de Madame le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	15
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** :

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la liste des commissions municipales suivantes mentionnées à l'article 4 :

ARTICLE 2 : DE DÉTERMINER le nombre maximum de membres à 7 personnes par commission. Chaque membre pouvant faire partie de 1 à 14 commissions.

ARTICLE 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L 2121-21, **DE NE PAS PROCÉDER** au scrutin secret.

ARTICLE 4 : D'APPROUVER la composition des commissions suivantes comme suit :

Liste des Commissions :

- Travaux et Chemins :
Messieurs Loïc DUMORTIER, Steeven CHENU, Jean-Pierre LHOMME, Renaud CARON, Loïc PERREAU, Michaël NEGI
- Environnement, Accessibilité, Assainissement :
Messieurs Steeven CHENU, Jean-Pierre LHOMME, Renaud CARON, Loïc PERREAU, Madame Emeline DUCOLLET
- Vie associative sports et loisirs :
Mesdames Stéphanie MOUTONNET, Séverine HUBRY, Mélanie DEVILLERS, Emeline DUCOLLET, Messieurs Loïc DUMORTIER, Serge VANDEWALLE
- Salle polyvalente :
Mesdames Stéphanie MOUTONNET, Emeline DUCOLLET, Monsieur Loïc PERREAU

- Fêtes :
Messieurs Loïc DUMORTIER, Steeven CHENU, Loïc PERREAU, Madame Emeline DUCOLLET
- Communication :
Mesdames Séverine HUBRY, Emeline DUCOLLET, Mélanie DEVILLERS, Maéva COCHET, Léa CHENU, Monsieur Jean-Pierre LHOMME
- Urbanisme :
Messieurs Steeven CHENU, Jean-Pierre LHOMME, Renaud CARON, Serge VANDEWALLE, Michaël NEGI, Madame Aurore LOISEAU
- Logement :
Monsieur Loïc DUMORTIER, Mesdames Stéphanie MOUTONNET, Emeline DUCOLLET, Maéva COCHET, Léa CHENU, Aurore LOISEAU
- Sécurité :
Messieurs Loïc DUMORTIER, Steeven CHENU, Renaud CARON, Loïc PERREAU, Jean-Pierre LHOMME, Madame Mélanie DEVILLERS
- Fleurissement :
Mesdames Séverine HUBRY, Léa CHENU, Messieurs Renaud CARON et Loïc PERREAU
- Cimetière :
Mesdames Stéphanie MOUTONNET, Mélanie DEVILLERS, Maéva COCHET, Messieurs Loïc DUMORTIER, Renaud CARON, Jean-Pierre LHOMME
- Ressources Humaines :
Mesdames Stéphanie MOUTONNET, Mélanie DEVILLERS, Messieurs Steeven CHENU, Serge VANDEWALLE, Michaël NEGI
- Budget :
Messieurs Loïc DUMORTIER, Jean-Pierre LHOMME, Serge VANDEWALLE, Mesdames Stéphanie MOUTONNET, Léa CHENU, Aurore LOISEAU
- Conseil des Jeunes :
Messieurs Loïc DUMORTIER, Renaud CARON, Loïc PERREAU, Mesdames Mélanie DEVILLERS, Maéva COCHET
- Appel d'offres :
Messieurs Loïc DUMORTIER, Steeven CHENU, Jean-Pierre LHOMME, Serge VANDEWALLE, Loïc PERREAU

- Commerçant, artisans et services

Mesdames Stéphanie MOUTONNET, Séverine HUBRY, Léa CHENU, Messieurs Renaud CARON, Loïc PERREAU, Jean-Pierre LHOMME

- Commission d'Aide Sociale :

Messieurs Loïc DUMORTIER, Renaud CARON, Mesdames Mélanie DEVILLERS, Stéphanie MOUTONNET, Léa CHENU, Maéva COCHET

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une journée de télétravail pour Mme HURTREL Karine (jeudi)

Au lieu de commencer le lundi à 14h30, Karine HURTREL commencerait à 14h pour cumuler les 30 minutes afin d'éviter de prendre des congés pour ses rendez-vous médicaux

Nous allons prendre contact avec le comité technique du centre de gestion afin d'évaluer les possibilités.

Arrivée de Monsieur Loïc DUMORTIER à 21H06

Photo de groupe

Dossiers MAM et Micro-crèche

Après présentation des dossiers MAM et Micro Crèche, le conseil municipal souhaite rencontrer les différents intervenants lors de la prochaine réunion de conseil qui se déroulera le vendredi 10 avril à 19H00.

Demande de poser un brise vue sur le grillage pour les logements rue du Vieux Mur Fleuri

Le dossier est transmis à la commission logement pour étudier cette demande

Questions à la demande de Mme LOISEAU et de Mr NEGI :

- Poubelle de tri cassée rue du stade : la communauté de commune a-t-elle été prévenue ?
La communauté de commune a été prévenue, la poubelle est réparée
- Pourrions nous avoir connaissance du vice président de la commission communication ?
Il s'agit de Mme Séverine HUBRY
- Pourrions-nous avoir le nom de la personne qui gère les ouvriers ?
Il s'agit de Mr Loïc DUMORTIER
- Qui gère la page Facebook et le site Internet ?
Concernant le site internet nous sommes en attente d'une formation de la part de Mr David MOUSSE pour l'équipe communication et pour la page Facebook, il s'agit de Mme Emeline DUCOLLET.
- Quid de l'état d'avancement pour la maison sinistrée située rue du 34^{ème} BC, les travaux de la maison ont il débuté ?
*Les déclarations aux assurances ont été réalisé par chaque partie, l'expert est passé le 1^{er} avril et sommes en attente de son rapport.
Les devis ont été transmis aux parties concernées.*

- Quand débutent les travaux de la MAM ?
Ce dossier abordé dans les informations diverses, il a été décidé d'organiser une réunion avec les porteurs des projets MAM, Micro-Crèche et assistantes maternelles, qui aura lieu le vendredi 10 avril 2026.
- A-t-on récupéré les clés de la Micro-Crèche ? Avons-nous des nouvelles de la repreneuse ? l'entretien de la chaudière a-t-il été effectué et quel est l'état du local ?
Les clés ont été récupérées, nous avons rencontré la potentielle repreneuse, et l'entretien de la chaudière sera effectué prochainement. L'état du local est bon mis à part la porte d'entrée pour laquelle il y a un devis de 3000 euros.
- Quand est-il de la demande de Mme HURTREL pour du télétravail ?
Sujet abordé plus tôt dans la réunion.
- Avons-nous reçu le devis du plombier-chauffagiste pour le logement au-dessus de La Poste ?
Le plombier-chauffagiste a été relancé.

Questions à la demande de Mme Séverine HUBRY :

- Il y a un problème avec le lierre qui déborde sur le trottoir dans la rue de la 4^{ème} DIC
Le propriétaire va être contacté afin de de lui demander de faire le nécessaire.
- Il y a des problèmes de stationnement dans la rue du vieux mur fleuri :
La commission travaux va étudier le dossier

Questions à la demande de Mme Aurore LOISEAU :

- Qu'en est-il des activités proposées au programme pour les ados (11/12 ans) ?
La commission conseil des jeunes va travailler sur le dossier en collaboration avec le Conseil des Jeunes

Mr Loïc DUMORTIER propose une réunion pour la commission travaux le 04/04/26 à 10h00 à la mairie.

Mme Stéphanie MOUTONNET demande si nous avons des nouvelles concernant le puit rue d'enfer ?
L'expert est passé le 09/03/26 et une expertise doit être réalisée avec une caméra.

Madame le Maire lève la séance à 22 heures 31
La date de la prochaine réunion est fixée le 10/04/26 à 19H00 à la mairie.

Séance levée

La Présidente,
Valérie GUENE

Le Secrétaire de séance,